

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Valérie Thibault

<https://www.cadre21.org/membres/b653a9f6b7f92a7dbc4b6009>

Date d'obtention : 2020-11-28 00:37:57

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il y a 3 grands volets...

1) Étapes préliminaires :

Dans un premier temps, il faut parler à l'auteur du signalement et à la victime.

Ensuite, il faut évaluer l'incident en utilisant la grille d'évaluation.

Par la suite, on vérifie l'information en validant avec la victime s'il y a d'autres jeunes au courant et/ou témoins. Si c'est le cas, on vérifie l'information en rencontrant les autres personnes impliquées individuellement et en utilisant la grille d'évaluation.

À ce stade, il faut évaluer s'il y a une intention malveillante et de nature criminelle. Si c'est le cas, il faut contacter le service de police et ne pas parler au jeune instigateur. Si ce n'est pas le cas, on rencontre le jeune instigateur et on remplit une grille d'évaluation. Il faut protéger les élèves qui ont fourni des informations.

Après ces étapes, il faut déterminer si l'incident est le résultat d'un acte impulsif ou malveillant.

2) Étapes dans le cas d'un acte impulsif :

Il faut faire les rencontres rapidement, afin de minimiser autant que possible les répercussions pour le jeune ou au sein du milieu et de stopper la propagation des images. Pour chaque rencontre, il faut remplir une grille d'évaluation. Si nous croyons que la situation implique de la pornographie juvénile, il faut confisquer les appareils électroniques en cause selon les procédures décrites dans la trousse.

Une fois l'intervention complétée, il faut contacter le service de police (policier éducateur).

Il est important de communiquer rapidement avec les parents des jeunes impliqués dans l'intervention pour leur expliquer la situation et le protocole d'intervention.

3) Dans le cas d'un acte malveillant, il faut consulter le service de police dans les plus brefs délais.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Dans la première mise en situation, j'ai aimé voir le côté de l'adolescent (autant Meghan que William) qui ne collabore pas nécessairement. On dirait que je n'envisageais pas ce que j'aurais fait dans un tel cas. Il était rapidement possible d'établir qu'il y avait pornographie juvénile, mais également que c'était un acte impulsif. Nous voyons clairement l'avantage du programme qui se boucle par la rencontre de sensibilisation Sexto avec le policier.

Dans la deuxième mise en situation, sans la grille d'évaluation, on pourrait sauter des étapes et conclure qu'il y a pornographie juvénile. En suivant le protocole à la lettre, on réalise que ce n'est pas un acte criminel (photo en maillot). Même si suite à la grille d'évaluation avec les 2 élèves le protocole Sexto est terminé, il reste important de respecter les politiques de l'école, mais aussi de veiller à arrêter la propagation de l'image pour préserver l'intégrité physique et psychologique de la jeune. Suite à la réception de la nouvelle information, il est important de mettre en place le protocole Sexto. Les informations concernent une autre situation, différente de celle initialement traitée. On rappelle aussi l'importance pour l'intervenant de ne jamais regarder les photos dans les appareils électroniques des jeunes. En confisquant l'appareil et en communiquant avec le service de police, l'intervenant permet aux policiers d'agir en prévention auprès de Meghan (rencontre de sensibilisation sexto) et de continuer leur travail d'enquête envers l'adulte impliqué dans la situation. On nous rappelle à la fin de la mise en situation que l'école n'est pas le mandataire du service de police.

Dans la troisième situation, il nous est rappelé que pour déclencher le protocole Sexto, il doit y avoir des répercussions pour le jeune ou au sein du milieu scolaire. Par la suite, nous pourrions croire être face à un cas de récidive si nous n'avions pas suivi les étapes en utilisant la grille d'évaluation. Avec le protocole, il est possible de connaître la nature, les intentions et l'étendue de la situation. Nous comprenons ainsi que Nicolas est victime dans cette situation. Les rencontres avec les témoins (avec la grille d'évaluation) permettent de confirmer les informations. Il nous est rappelé, à la fin de la mise en situation, de ne pas divulguer d'informations aux médias et de les référer au responsable des communication de notre établissement.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Plusieurs étapes peuvent être délicates selon moi. Je crois qu'il peut être délicat de demander une description des photos à la victime. Je crois qu'il faut être en mesure de rassurer la victime et de l'amener à avoir une attitude positive envers elle. C'est un moment très difficile dans sa vie et au-delà du protocole, il faut être en mesure comme intervenant d'identifier le besoin de soutien du jeune. C'est donc de suivre le protocole à la lettre, sans se limiter à une simple cueillette d'informations.

Il faut aussi faire confiance à la méthode Sexto et à tous les acteurs impliqués dans le processus.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

